

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
26 - DRÔME

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 09/03/2020

Reçu en préfecture le 09/03/2020

Affiché le

ID : 026-212600431-20200227-DELIB02\_2020-BF

**Nombre de conseillers**

• en exercice	9
• présents	7
• votants	7
• absents	2
• exclus	0

**Date de convocation :**  
21 février 2020

**Date d'affichage :**

**Objet**

Délibération n°02.2020

Vote du compte de  
gestion

De la commune Beauvoisin (Drôme)

Séance du 27 février 2020 à 18 heures 15

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. THIRIOT Christian, Maire.

Étaient présents :

THIRIOT Christian, DRAMAIX Jean-Guy, CORNAND Jean-Jacques, BLAIN Bruno, MARCHAL Laurence, MILLET Jérôme, DUMAS CHANTAL.

Excusé : ETIENNE Pierre.

Absent : BERARD Patrick.

Secrétaire de séance :

Mme DUMAS Chantal

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.  
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les bordereaux de mandats de dépenses et de titres de recettes, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagné des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à réaliser,  
Après s'être assuré que le Receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018,  
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019,
- DIT que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 09/03/2020

Reçu en préfecture le 09/03/2020

Affiché le



ID : 026-212600431-20200227-DELIB02\_2020-BF

Acte rendu exécutoire après le dépôt en le .  
Publié ou notifié le .

Fait à Beauvoisin, le 27 février 2020

Le Maire, Christian THIRIOT